



Communiquer efficacement en bureau communautaire

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Dans un bureau communautaire, vous avez peu de temps pour convaincre et être efficace dans votre communication. Comment faire une présentation percutante, comment aller à l'essentiel, comment structurer ses messages ?

Pré-requis

Pas de pré-requis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Optimiser sa prise de parole avec des outils adaptés
- Formuler un message convaincant les élus d'un conseil communautaire
- Optimiser sa prise de parole avec des outils adaptés de gestion corporelle et de sa voix

Description / Contenu

Structurer des messages clairs et simples

Aller à l'essentiel et être synthétique

Faire un plan clair et direct

Faire une accroche et une chute

Comment convaincre et influencer avec la méthode C.A.B.P (caractéristiques, bénéfices, avantages et preuves) et la méthode A.I.D.A (accroche, intérêt, désir et action)

Travail sur le corps et la gestuelle

Travail sur la voix (diction, articulation, présence...)

Rendre ses interventions plus concrètes, plus vivantes, plus attractives.

Bien maîtriser le SGAR (sourire, gestuelle, ancrage et regard)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités pédagogiques

- Alternance de théorie et de pratique
- Entraînement à l'oral
- Vidéo
- Echanges de bonnes pratiques

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

GAUTIER Cécile

Cécile Gautier, formatrice de réussites collectives et individuelles, aime poser des questions, faire réfléchir pour permettre aux collectivités, aux agents et aux élu.e.s de développer leur organisation ainsi que l'impact de leurs interventions et leur donner toutes les cartes pour assurer leurs fonctions sereinement. Le fait d'intervenir à la fois auprès d'élus.e.s et d'agents communaux lui permet d'avoir une vision globale des enjeux d'une commune. Qu'elle intervienne auprès de petites communes ou de collectivités comptant plusieurs milliers d'agents, son objectif est de fluidifier les relations humaines pour développer des collectivités collaboratives et efficaces.